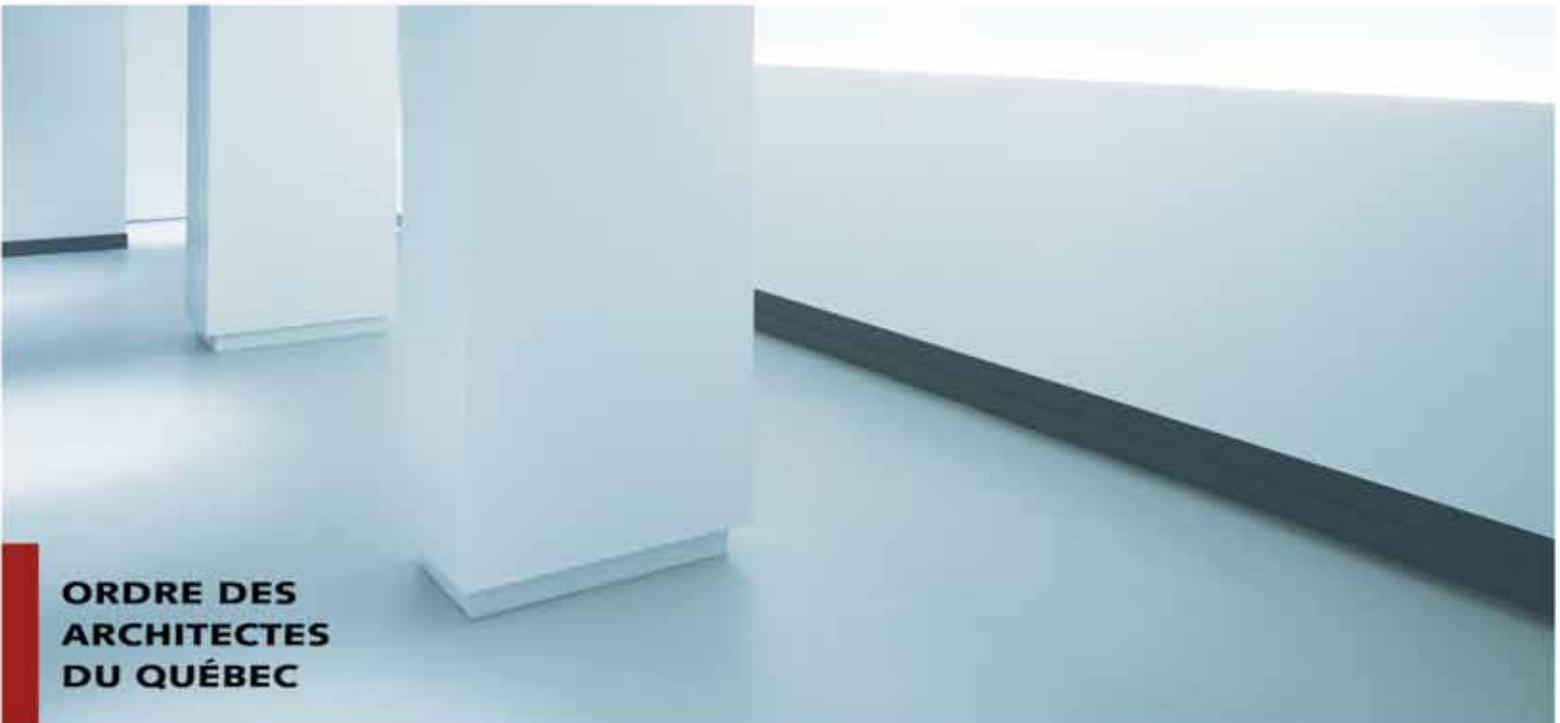




RAPPORT ANNUEL



2008-2009



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



MISSION

L'Ordre des architectes du Québec s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.

Hôtel Pur, Willow Hotels, Québec
Bisson + associés architectes
Photo : Pur l'Agence



NOTE AU LECTEUR

Des changements apportés au Code des professions en octobre 2008 ont entraîné deux légères modifications à la désignation des instances de l'Ordre. Ainsi, l'ancien Bureau est devenu le conseil d'administration et l'ancien comité administratif se nomme maintenant comité exécutif. Ces changements ont été appliqués dans le présent rapport annuel.

SOMMAIRE



Membres du conseil d'administration, membres du comité exécutif et personnel de l'Ordre	5
Message du président	6
Résolutions et rapports d'activités du conseil d'administration	8
Comité exécutif	11
Mot du directeur général	12
Rapports des comités statutaires	14
ÉTATS FINANCIERS	19
Rapports des comités parastatutaires	26
Communications	31
Intégration des diplômés en architecture formés à l'extérieur du Québec	32
Tableau de l'Ordre, statistiques	34



Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Justice,
Kathleen Weil
Québec, mai 2009

Madame Kathleen Weil
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,
C'est un immense plaisir que de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2009.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma très haute considération.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2009

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2009

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

André Bourassa

Pour la région du Centre

Hélène Beaudry

Pour la région du Croissant-Nord

Guy Leclerc

Pour la région des Laurentides

Claude Hamelin Lalonde

Pour la région de la Montérégie

Bernard McNamara

Pour la région de Montréal

Maggy Apollon

Nathalie Dion

Claude Jean

Robert Lacoste

Normand Pratte

Pour la région de Québec

Pierre d'Anjou

Stéphan Gilbert

Rémi Morency

Administrateurs nommés
par l'Office des professions
du Québec

Michel Gervais

France Maltais

André Normandeau

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Président

André Bourassa

Vice-présidents

Nathalie Dion

Guy Leclerc

Rémi Morency

Délégué des administrateurs
nommés

André Normandeau

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2009

Secrétaire au statutaire

Lucie Aubin

Adjointe aux communications

Nathalie Batrville

Enquêteur à l'exercice illégal
de la profession

Claude Bonnier, architecte

Réceptionniste

Anna Brito

Adjointe administrative contractuelle

Caroline Charland

Adjointe à l'inspection professionnelle

Diane Claing

Syndic

Pierre Collette, architecte

Syndic adjoint

René Crête, architecte

Directeur général et secrétaire

Jean-Pierre Dumont, avocat

Responsable des communications

Pierre Frisko

Registraire

Carole Giard, notaire

Adjointe à l'admission

Lynda Godin

Inspecteur

Alain Lafleur, architecte

Responsable de la formation continue

Clémence LaRochelle, CRHA

Agente de recherche et de liaison

Hélène Lefranc

Régisseur

Jean-Pierre Manfé

Adjointe à la formation continue

Sandra Mbombo

Contrôleur contractuel

Patrick St-Amour, CA

Adjointe à l'admission

Nathalie Thibert

Adjointe à la comptabilité

Hakima Zidani

MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'exercice 2008-2009 est sans nul doute le plus riche depuis que je suis président. Nous n'avons pas chômé. Les dossiers ont été plus nombreux que jamais et ils ont gagné en importance.

RÉORGANISATION

La permanence de l'Ordre a notamment fait l'objet d'une refonte en profondeur, étalée sur plusieurs mois. Certains collaborateurs nous ont quittés, d'autres sont arrivés, des postes ont été redéfinis et des services reconfigurés : direction générale, communications, comptabilité et formation continue. Nous sommes désormais dotés d'une organisation plus fonctionnelle et de ressources humaines adéquates pour affronter les multiples défis à venir.

EXAMEN

L'un des événements marquants de l'exercice est la première édition de l'Examen des architectes du Canada (ExAC), qui a été administré à Québec et à Montréal, pendant deux jours, en novembre dernier. Ce nouvel examen remplace ceux du NCARB, peu adaptés à la réalité professionnelle et à nos besoins. L'ExAC est l'aboutissement de trois ans de travail et d'une collaboration avec les ordres de l'Ontario et de l'Alberta en vue de nous réapproprier un aspect important de l'accès à la profession.

La meilleure preuve de l'intérêt de cette initiative, qui me tenait particulièrement à cœur, est le nombre de candidats inscrits (334) et le taux de réussite (77 %). L'arrivée de ces nouveaux membres est une excellente nouvelle. Elle nous permet d'effectuer un rattrapage indispensable pour la profession, les dernières décennies ayant été marquées par un vieillissement de nos effectifs.

RÉCIPROCITÉ PANCANADIENNE ET INTÉGRATION DES ARCHITECTES ÉTRANGERS

L'implantation de l'ExAC a coïncidé avec la mise en œuvre du nouvel Accord sur le commerce intérieur du Canada, qui implique la mise à jour des formulaires et procédures d'admission de l'ensemble des ordres professionnels canadiens. Ce travail sera complété au début du prochain exercice. L'étape suivante consistera à négocier la reconnaissance avec les États-Unis, puis l'intégration des architectes étrangers. Ces actions s'inscrivent dans le cadre plus global des accords de libre-échange négociés entre le Canada et d'autres pays et auxquels nous ne pouvons échapper. Nous nous attelons à cette tâche en gardant à l'esprit la nécessité de simplifier les procédures, de protéger le public et d'être juste envers nos membres.

Il existe un autre dossier dont je suis fier : l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) conclu avec l'Ordre des architectes de France quelques jours après la fin de l'exercice, soit le 9 avril 2009. Il s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur la reconnaissance des qualifications professionnelles ratifiée en octobre 2008 par Jean Charest et Nicolas Sarkozy. Une commande politique donc, que nous avons menée tambour battant (nous sommes la deuxième profession à être parvenue à une entente), en allant au-delà de ce qui était exigé.

L'ARM facilitera l'intégration des architectes diplômés en France et installés au Québec et, inversement, celle des architectes du Québec exerçant en France. L'Arrangement nous a en plus donné l'occasion de nouer des liens conviviaux avec nos homologues français, ce qui a généré des échanges instructifs.

En effet, l'architecture est plus valorisée dans l'Hexagone, où elle est considérée pour sa valeur culturelle et la plus-value économique qu'elle peut apporter.

INCORPORATION ET ASSURANCE

Depuis 2006, nous poursuivons nos efforts relatifs à la publication d'un Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société. L'Office des professions du Québec a exigé une modification du document, notamment en ce qui concerne la composition du capital actions. Mission accomplie. Un autre blocage a été levé le 1^{er} janvier avec l'actualisation de l'assurance responsabilité professionnelle des architectes, qui n'était pas à la hauteur de celle des autres professionnels du Québec.

La couverture de base obligatoire passe ainsi de 250 000 \$ par sinistre et 500 000 \$ par année à 1 M \$ par sinistre et 2 M \$ par année. Malgré d'inévitables augmentations, qui ne touchent pas tous les bureaux de la même façon, le Fonds des architectes a réussi à minimiser l'impact sur les primes. Il a également revu le libellé de la police.

CODE DE DÉONTOLOGIE

La refonte du Code de déontologie devrait enfin aboutir dans les prochains mois. Les membres ont été consultés à la fin de 2008. Nous analysons actuellement les commentaires reçus afin de déterminer les changements à apporter au projet. Rappelons que le Code de déontologie précise les devoirs et obligations de l'architecte dans l'exercice de son métier. Le texte appliqué aujourd'hui est quasiment le même que celui qui a été adopté en 1976, alors que le télécopieur n'était même pas encore en usage. C'est dire s'il a besoin d'être dépoussiéré!



Tour de la Banque Nationale de Paris
René Menkès de Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes
(à l'origine en 1982 : Webb Zerafa Menkes Housden architects)

LOI SUR LES ARCHITECTES

En avril 2008, nous avons eu une désagréable surprise : l'Ordre des technologues professionnels (OTQP) a intenté une poursuite contre le ministre de la Justice, l'Office des professions et l'Ordre des architectes. Son objectif était de forcer les trois organismes à adopter un règlement permettant à ses membres d'exercer leurs activités de manière autonome, au-delà des normes définies par la *Loi sur les architectes*. À l'automne, l'OTQP a abandonné sa poursuite, un conciliateur – Robert Diamant, ancien président de l'Office des professions – ayant été nommé. Le mandat du conciliateur est de trouver des solutions pour régler de manière durable les litiges interprofessionnels dans le secteur du génie et de l'aménagement. Après plusieurs rencontres, nous attendons son rapport.

Ce dossier délicat nous a permis d'échanger avec les agronomes, arpenteurs-géomètres, chimistes, géologues, ingénieurs et ingénieurs forestiers au sein d'un groupe de travail informel que nous appelons le « G7 ». Toutes ces professions doivent en effet faire face aux revendications des technologues.

SIÈGE SOCIAL

L'idée de déménager nos bureaux pour bénéficier d'un lieu plus fonctionnel et visible reste d'actualité. Nous sommes entrés en contact avec différents organismes du monde du design ayant des ambitions similaires et des démarches ont été entreprises pour valider différentes hypothèses.

AFFAIRES PUBLIQUES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre des architectes est intervenu sur la scène publique, toujours pour défendre une architecture de qualité qui soit d'intérêt public.

Les thèmes comme les modes d'action ont été variés : depuis les interventions et dépôts de rapports lors des consultations parlementaires sur la *Loi sur le lobbying* ou celles sur les biens culturels jusqu'aux lettres ouvertes dans la presse pour alerter le public sur l'aveuglement du gouvernement dans la mise en œuvre des partenariats public-privé (PPP). Ce seul dossier a entraîné plus d'une vingtaine d'interventions médiatiques en quelques jours.

COLLABORATIONS

Occuper la place qui nous revient dans la société implique aussi de nous rapprocher d'organismes avec lesquels nous partageons des préoccupations. C'est ce qui explique notre collaboration avec Hydro-Québec, avec qui nous avons organisé une mission d'étude en Europe sur l'efficacité énergétique, mission à laquelle participeront 25 architectes. En collaboration avec l'Ordre des ingénieurs forestiers, nous avons organisé un colloque conjoint sur l'utilisation du bois en construction et nous participons à la Coalition bois qui fait la promotion du matériau dans les bâtiments non résidentiels. Des démarches ont aussi été entreprises auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.

REMERCIEMENTS

Cette liste est loin d'être exhaustive. Le personnel de l'Ordre comme les architectes bénévoles des différents comités travaillent à de nombreux autres dossiers, à court comme à long terme, et le plus souvent dans l'ombre. Je les en remercie sincèrement.



RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la *Loi sur les architectes* et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité exécutif.

Le conseil d'administration a tenu sept réunions au cours de l'exercice 2008-2009.

Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du conseil au cours de cet exercice ont été la réorganisation administrative de l'OAQ, l'Arrangement de reconnaissance mutuelle France-Québec, la mise en œuvre de l'Examen des architectes du Canada (ExAC) et la fin du premier cycle de formation continue obligatoire. Les discussions relatives au projet de déménagement du siège social se sont également poursuivies.

En 2008-2009, dans le cadre de ses principales activités touchant trois secteurs généraux, le conseil a :

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- entériné la recommandation du comité de la formation des architectes, de demander au gouvernement de modifier le Règlement sur les diplômes afin que les diplômes de maîtrise professionnelle en architecture délivrés par les écoles d'architecture de l'Université Laval, de l'Université McGill et de l'Université de Montréal donnent accès officiellement au permis de l'Ordre des architectes du Québec;
- approuvé l'Arrangement de reconnaissance mutuelle France-Québec;
- approuvé le principe de l'Accord de Canberra sur la formation en architecture;
- approuvé le mandat et les attributions du comité de l'ExAC;
- renouvelé le mandat de Nathalie Dion, architecte, au comité de l'ExAC;
- entériné les recommandations du comité d'admission quant à la délivrance de permis d'exercice et de permis temporaires;
- réinscrit des architectes radiés ou ayant démissionné de l'Ordre;
- radié les architectes n'ayant pas payé la cotisation annuelle ou leur prime d'assurance responsabilité professionnelle;

Assemblée générale annuelle

- entériné la résolution de l'assemblée générale annuelle 2008 quant à l'atteinte de la parité hommes-femmes au sein du conseil;

Discipline

- nommé Émile Sayegh et Jacques Parenteau, architectes, au conseil de discipline;

Élection

- adopté les modalités relatives à l'élection 2009;

Exercice illégal

- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation de plans illégaux pour construire;

Fonds des architectes

- approuvé l'augmentation de la couverture d'assurance responsabilité professionnelle;
- adopté la tarification des assurés du Fonds pour l'exercice 2009;
- adopté la nouvelle police d'assurance du Fonds des architectes;
- demandé au Fonds des architectes d'accroître sa contribution aux activités de formation liées à la prévention de sinistres;
- renouvelé le mandat de Gaétane Lafontaine, actuaire, au conseil d'administration du Fonds des architectes;

Formation continue

- entériné les recommandations du comité de la formation continue quant à la mise à jour de la liste des activités de formation dirigée;
- reporté la fin du premier cycle de formation continue au 30 juin 2009;
- imposé aux architectes admis après le 1^{er} octobre 2008 l'obligation de suivre le cours sur le contexte légal de la profession et la gestion du bureau d'architecte au cours du premier cycle de formation suivant leur inscription au tableau de l'Ordre;
- approuvé la recommandation du comité exécutif de reconnaître 14 heures de formation dirigée aux nouveaux architectes qui, avant leur admission à l'Ordre, ont suivi le cours sur le contexte légal de la profession et la gestion du bureau d'architecte ou réussi la Partie A de l'ancien examen;
- approuvé l'attribution de 14 heures de formation dirigée aux rédacteurs de l'ExAC;

Inspection professionnelle – aide à la pratique

- adopté le programme de surveillance générale 2008-2009;
- approuvé le principe de développer le prochain site Web autour de l'aide à la pratique;

Loi sur les architectes

- approuvé le règlement par transaction de la poursuite judiciaire intentée par l'Ordre des technologues professionnels du Québec;
- approuvé la participation de l'Ordre à un groupe de travail mis sur pied par l'Office des professions dans le dossier interprofessionnel de l'aménagement;

Réglementation

- adopté le principe du Projet de règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société (été 2008) en remplacement de la version de ce règlement adoptée le 31 mars 2006;
- pris acte des commentaires émis par les membres dans le dossier du projet de nouveau Code de déontologie;
- pris acte des changements apportés au Code des professions par le projet de loi 75;

AFFAIRES PUBLIQUES – RELATIONS EXTERNES

- approuvé le mémoire de l'Ordre déposé dans le cadre de la consultation publique sur la révision de la *Loi sur les biens culturels*;
- émis de fortes réserves quant à la construction de bâtiments complexes en mode partenariat public-privé (PPP);

- poursuivi la participation de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi qu'à d'autres organismes tels que Les Arts et la Ville, la Conférence interprofessionnelle du design du Québec, le Conseil du paysage québécois et Architectes de l'urgence Canada;
- poursuivi la participation de l'Ordre aux dossiers d'intérêt pour la profession d'architecte au Canada (ExAC, Conseil canadien de certification en architecture, intégration des architectes formés à l'étranger, etc.);
- convenu d'un partenariat avec l'organisation Bénévoles d'affaires;

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- entériné les recommandations du comité exécutif de créer les postes d'agent(e) de recherche et de liaison, d'adjoint(e) à la comptabilité et d'adjoint(e) à l'admission;
- entériné la nomination de M^e Jean-Pierre Dumont à titre de directeur général et secrétaire de l'Ordre;
- adopté les états financiers 2007-2008;
- recommandé à l'assemblée générale annuelle de reconduire la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification 2008-2009 de l'OAQ;
- renouvelé le programme d'assurance collective avec l'assureur Sun Life ;

- actualisé la rémunération du président de l'Ordre;
- autorisé le versement d'une contribution financière à l'Association des stagiaires en architecture du Québec (ASAQ);
- adopté une motion de félicitations et de remerciement pour toutes les personnes qui ont permis la réalisation de l'ExAC;
- adopté une motion de félicitations à l'égard de Hakima Zidani, adjointe à la comptabilité, pour son professionnalisme et son implication exceptionnelle dans la remise sur pied du service de la comptabilité;
- approuvé le règlement par transaction de la poursuite judiciaire intentée par l'ancien directeur de l'administration;
- pourvu certains postes vacants au sein du conseil d'administration et des comités de l'Ordre.

Jean-Pierre Dumont
Directeur général et secrétaire



Salle de spectacles Dolbeau-Mistassini,
Paul Laurendeau architecte,
Jodoin Lamarre Pratte architectes.
Photo : Marc Gilbert

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du conseil d'administration et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le conseil d'administration est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité exécutif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

Le comité exécutif a tenu neuf réunions au cours de l'exercice 2008-2009.

Dans le cadre de son mandat d'administration courante, le comité exécutif a mis en œuvre les dossiers et priorités déterminés par le conseil d'administration et assuré la coordination et le suivi des travaux confiés aux comités et groupes de travail ainsi qu'à la permanence de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité exécutif s'est particulièrement intéressé aux dossiers suivant :

- La réorganisation administrative de l'OAQ
- La poursuite de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPO)
- L'Arrangement de reconnaissance mutuelle France-Québec
- L'Examen des architectes du Canada (ExAC)
- Le projet de déménagement du siège social de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité exécutif a adopté plusieurs résolutions et transmis des recommandations au conseil d'administration touchant les différents secteurs de l'Ordre. Dans le cadre de ses activités, le comité exécutif a :

AFFAIRES STATUTAIRES

- entériné les recommandations du comité d'admission quant à la délivrance de permis d'exercice ou de permis temporaires;
- entériné les recommandations du comité d'admission quant à la certification de qualifications académiques émises par le Conseil canadien de certification en architecture;
- réinscrit des architectes radiés ou ayant quitté l'Ordre;
- radié les architectes n'ayant pas payé la cotisation annuelle ou la prime d'assurance responsabilité professionnelle;
- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation de plans illégaux pour construire;
- nommé un architecte pour agir comme maître de stage, dans le cadre d'un stage recommandé par le comité d'inspection professionnelle;

- mandaté deux architectes dans le cadre d'un projet pilote avec la firme Notarius sur la signature numérique;
- dispensé quelques architectes de la cotisation annuelle et de l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes, pour cause de maladie grave prolongée;

AFFAIRES PUBLIQUES – RELATIONS EXTERNES

- approuvé le mémoire de l'Ordre dans le cadre de la consultation sur la révision quinquennale de la *Loi sur le lobbyisme*;
- discuté d'un projet de protocole d'entente avec Architectes de l'urgence Canada (AUC);
- contribué financièrement à l'événement *Objet 2009* et à l'exposition rétrospective de la carrière de Luc Durand, architecte;

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'analyse des contrôles internes de l'OAQ et la révision de la charte de comptes;
- autorisé la remise en ligne du répertoire des architectes;
- autorisé l'intensification des travaux relatifs au développement de la base de données de l'OAQ;
- autorisé le renouvellement du système téléphonique de l'OAQ;
- approuvé une demande d'aide financière au Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO);
- approuvé le mandat et les attributions du Comité canadien des relations internationales;
- autorisé le renouvellement ou le remplacement de certains équipements informatiques;
- convenu du changement à la direction de l'Ordre et pourvu les postes vacants au sein des comités ou du personnel de l'Ordre.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



LES GRANDS TRAVAUX

Le début de l'exercice 2008-2009 a coïncidé avec le départ de Daniel Chevarie, qui occupait le poste de directeur de l'administration depuis un peu plus de cinq ans. Ce départ a obligé l'Ordre à se remettre en question et a donné lieu à une évaluation en profondeur des outils et des ressources dont il dispose pour faire face aux obligations et aux défis qui lui incombent.

De manière à assurer une saine gestion des affaires de l'Ordre, la direction générale, avec l'approbation du conseil d'administration, a fait procéder à une analyse des mécanismes de contrôle interne appliqués au sein de l'Ordre. Cette analyse, produite par les experts-conseils de l'Ordre, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a mis en lumière des lacunes dans le fonctionnement de l'Ordre et recommandé à la direction et aux administrateurs diverses mesures pour assurer un meilleur contrôle interne.

En résumé, les experts-conseils ont recommandé à l'Ordre de mieux documenter ses façons de faire et ses mécanismes de contrôle interne.

Ils ont aussi invité l'Ordre à bonifier sa base de données afin de la rendre pleinement fonctionnelle et, surtout, en vue de mettre fin à l'utilisation d'un système parallèle pour la gestion des opérations comptables, ce qui était devenu une importante source d'erreurs et de dédoublements. Enfin, les experts-conseils ont recommandé fortement à l'Ordre de se doter d'un site Web sécurisé qui permettra le paiement en ligne des cours de la formation continue et de la cotisation annuelle, ce qui évitera les dédoublements et limitera ainsi les risques d'erreurs.

Déjà, au cours de l'exercice, les travaux relatifs à la base de données se sont intensifiés. Cette tâche était devenue nécessaire, entre autres pour la gestion du programme de formation continue obligatoire, qui nécessite la transmission d'avis aux membres de l'Ordre. C'est grâce à une implication soutenue du personnel de l'Ordre, qui n'a pas hésité à mettre les bouchées doubles pour rattraper le temps perdu, qu'une grande part de ce travail a été accompli à la toute fin de l'exercice. Bien qu'elle ait été mise sur pied en 2005-2006, la base de données demeure grandement perfectible, et l'OAQ en poursuivra le développement au cours de la prochaine année.

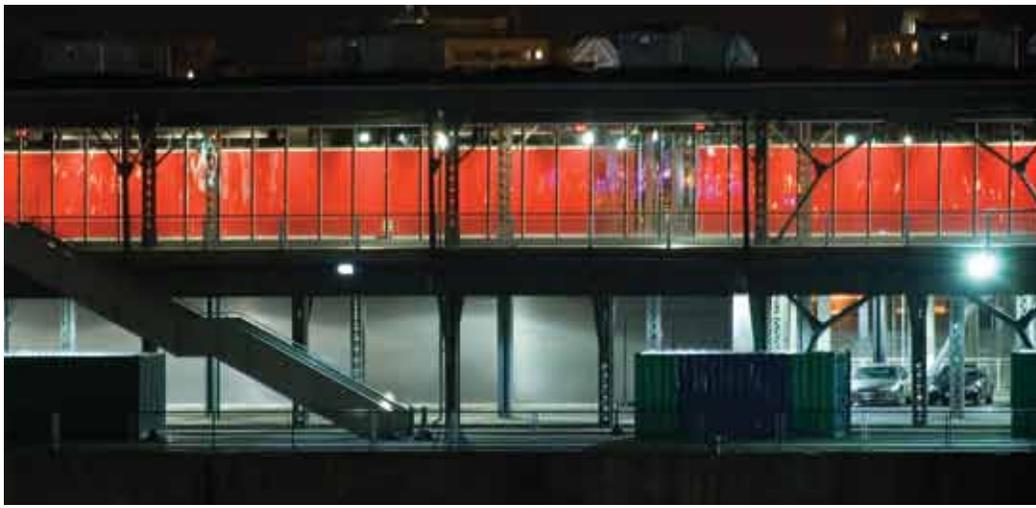
Une autre action concrète, en début d'exercice, a été de réactiver le répertoire électronique des membres de l'Ordre sur le site Web de l'OAQ. Ce répertoire n'était plus accessible depuis plus d'un an.

Nous avons ensuite pris des mesures visant à stabiliser le système informatique de l'OAQ. Notons à cet égard l'acquisition d'un serveur d'appoint, à l'été 2008, afin de désengorger un réseau surchargé, et la mise à jour des protections antipourriel. Sans être spectaculaire, ce type de changement contribue sensiblement à l'amélioration des services de l'Ordre.

Toujours dans le contexte de l'évaluation de nos outils et ressources, le changement le plus notable est sans contredit la mise en place d'une équipe renouvelée au siège social de l'Ordre.

En plus de la nomination d'un nouveau directeur général, des modifications en profondeur ont touché les services des communications, de la comptabilité et de la formation continue. Certains postes ont été abolis; d'autres ont été créés ou redéfinis. En tout, l'Ordre a dû mettre fin à l'emploi de cinq membres de son personnel permanent.





Pour une permanence de moins de 20 employés, il s'agit de changements considérables qui, cependant, étaient devenus nécessaires à l'amélioration du climat de travail et à la qualité des services offerts par l'Ordre – l'un n'allant pas sans l'autre. L'exercice se conclut donc sur une fin heureuse par l'arrivée de cinq nouvelles personnes au sein du personnel de l'Ordre.

L'objectif de la direction et de l'équipe du siège social est de faire de l'Ordre un modèle d'excellence et de professionnalisme en matière de service public. Toutes les décisions prises au cours du dernier exercice, même les plus difficiles, concourent à l'atteinte de cet objectif. Déjà, à la lecture du présent rapport annuel, on peut constater les effets concrets des changements apportés, et ce, malgré la période transitoire inhérente à toute réorganisation.

Parmi les réalisations du dernier exercice, mentionnons :

- La conclusion d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle avec la France
- La tenue de la première édition de l'Examen des architectes du Canada (335 participants)

- Les interventions publiques de l'OAQ sur les partenariats public-privé et d'autres sujets d'intérêt pour la profession (*Loi sur les biens culturels, Loi sur le lobbying*)
- La consultation des membres sur le nouveau Code de déontologie des architectes
- L'adoption d'un nouveau projet de règlement sur l'exercice en société
- L'amélioration des outils de gestion pour la formation continue
- La réorganisation des services de la comptabilité et des communications

Bien que ce n'ait pas été l'intention de départ, l'année financière 2008-2009 a donc été marquée par de grands changements pour l'OAQ.

En définitive, malgré tous les impondérables, l'exercice a donné lieu, comme vous le verrez dans les pages qui suivent, à de grandes réalisations. Toutefois, à ce chapitre, on peut certes affirmer que le meilleur reste à venir.

Je tiens à remercier le personnel de l'Ordre pour son soutien indéfectible et pour son souci de se dépasser et de faire les choses différemment. J'exprime également ma reconnaissance aux administrateurs de l'Ordre pour leur ouverture d'esprit et la confiance qu'ils m'ont témoignée.

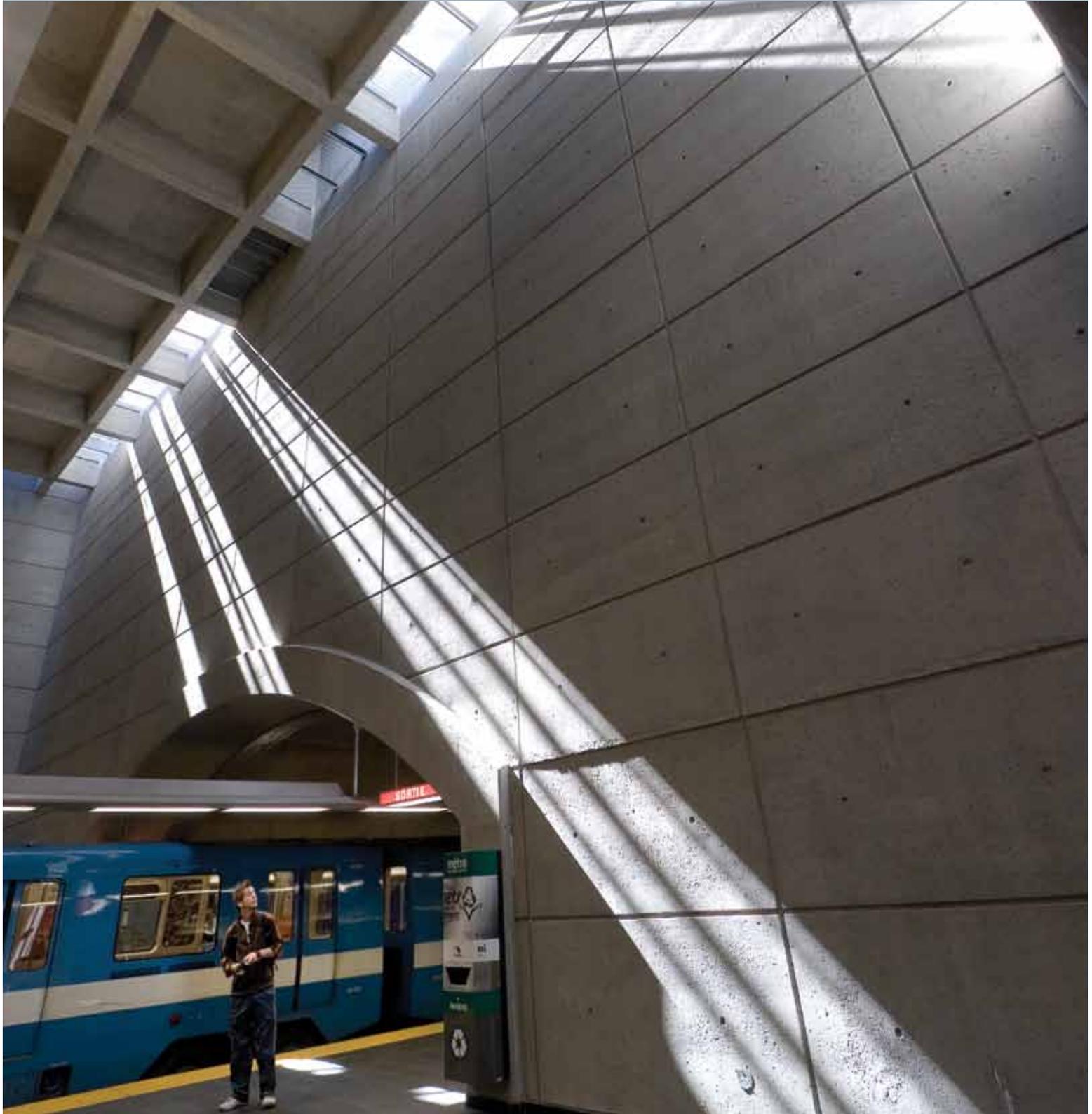
Jean-Pierre Dumont
Directeur général et secrétaire



Le belvédère, Vieux-Port de Montréal
Daoust Lestage inc. architecture design urbain
Photo: Marc Cramer

RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES

Station de métro de la Concorde
Martin + Marcotte architectes,
membre des groupements MGBF et SGTM
Photo : Michel Brunelle



COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.

PRÉSIDENT

Jean Peters

MEMBRES

Jonathan Bisson

Marc Chadillon

Véronik Charlebois

Normand Desgagnés

Anna Saroli

Juan Vargas

SECRÉTAIRE

Carole Giard, registraire

L'exercice 2008-2009 est une année record pour le comité d'admission. Il a étudié 1020 dossiers au cours de ses neuf réunions :

- Demandes de permis d'exercice : 89
- Demande de permis temporaire : 7
- Demandes d'admission au stage : 154
- Rapports de stage : 761
- Demandes de reconnaissance de l'expérience d'architectes formés à l'étranger : 9

À ce nombre s'ajoutent 146 demandes de permis d'exercice approuvées en mars par la registraire de l'Ordre, mandatée à cette fin par le comité. Ce nombre exceptionnel de demandes est attribuable à la mise en place de changements majeurs dans le cheminement d'accès à la profession. L'Examen des architectes du Canada (ExAC) et le cours sur le contexte légal de la profession et la gestion du bureau d'architecte, qui remplacent les 10 examens qui étaient en vigueur dans les dernières années, ont suscité un vif engouement chez les stagiaires.

Le comité a remarqué que plusieurs stagiaires ayant abandonné le programme de stage ou ayant omis de soumettre leur dernier rapport de stage ont réactivé leur dossier afin de se présenter à l'ExAC. Parmi ceux-ci, certains avaient obtenu leur diplôme en architecture dans les années 1990. Pour le comité d'admission, cette course à l'ExAC s'est traduite par l'étude de près de 250 rapports de stage de plus que l'année précédente. Le comité se réjouit de constater que nombre de stagiaires de carrière accéderont enfin au titre d'architecte.



BUREAU DU SYNDIC

Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la *Loi sur les architectes* et des réglementations qui en découlent. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

Le bureau du syndic de l'Ordre constitue un élément de première ligne en ce qui a trait à la mission fondamentale de l'Ordre, la protection du public. De plus, par son travail, il facilite l'exercice de la profession et permet aux membres de l'Ordre de rehausser la qualité de leurs services professionnels. Au cours de l'exercice 2008-2009, le bureau du syndic a reçu quelques centaines d'appels téléphoniques provenant d'architectes et du public. Ces demandes de renseignements concernaient principalement la teneur et l'interprétation des codes et règlements régissant l'exercice de la profession.

TABLEAU 1 ■ INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DU SYNDIC ET DU DÉPÔT DE PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

CODE OU RÈGLEMENT	ARTICLE	INFRACTION	NOMBRE DE DOSSIERS
Code des professions	59.2	Manquer à l'honneur et à la dignité de la profession.....	4
	112-114	Tromper le syndic dans son enquête ou l'enquêteur dans son inspection.....	4
	149.1	Avoir été reconnu coupable par un tribunal canadien d'une infraction criminelle liée à l'exercice de la profession	1
Code de déontologie	2.01	Ne pas avoir tenu compte des conséquences de travaux sur la santé et la sécurité des personnes	1
	3.01.01	Accepter un mandat sans tenir compte des limites de ses connaissances et des moyens dont on dispose	3
	3.01.02	Exercer dans des conditions susceptibles de compromettre la qualité des services.....	1 *
	3.02.01	Ne pas s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité.....	3
	3.02.05	Exprimer des avis sans avoir une connaissance complète des faits.....	9
	3.03.01	Ne pas avoir fait preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable	1
	3.03.03	Ne pas avoir rendu compte de son mandat à la demande du client.....	1
	3.03.04	Cesser d'agir pour le compte du client sans motifs justes et raisonnables	2
	3.03.05	Cesser d'agir pour le compte du client sans donner un avis préalable et sans s'assurer qu'il n'y a pas de préjudice pour le client.....	1
	3.04.01	Omettre d'apposer son sceau et sa signature sur les documents produits	3
	3.05.01	Ne pas subordonner son intérêt personnel à celui du client	1
	3.05.02	Accepter l'intervention d'un tiers pouvant influencer sur l'exécution des devoirs professionnels au préjudice du client	1 *
	3.05.03	Ne pas sauvegarder son indépendance professionnelle et ne pas éviter les situations de conflit d'intérêts	1 *
	3.05.06	Partager ses honoraires avec une personne qui n'est pas membre de l'Ordre ou les lui remettre.....	8
	3.05.08	Ne pas conclure d'entente concernant les services professionnels directement avec le client	335
	3.08.04	Recourir à des procédures judiciaires avant d'épuiser les autres moyens possibles pour obtenir le paiement des honoraires.....	1
	4.01.01	Surveiller les travaux d'exécution pour le compte du client tout en agissant comme son entrepreneur	1
	4.02.01a)	Apposer son sceau et sa signature sur des plans qui n'ont pas été préparés dans le bureau de l'architecte, soit par l'architecte même ou sous sa direction et sa surveillance immédiate	402
	4.02.01b)	Participer ou contribuer à l'exercice illégal de la profession.....	471
	4.02.03	Ne pas répondre dans les plus brefs délais aux demandes du syndic	9
	4.03.03	Abuser de la bonne foi d'un confrère et se rendre coupable d'abus de confiance envers lui	1
	5.01.02	Faire ou permettre de faire de la publicité mensongère ou trompeuse	4
	5.01.03	Mentionner dans sa publicité des projets auxquels l'architecte a collaboré avec d'autres architectes, ou des projets d'autres architectes sans mentionner le nom des collaborateurs ou des autres architectes	2
5.03.02	Utiliser un nom de société pour son bureau alors que l'architecte exerce seul	1	
Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux	2.01a)	Ne pas tenir un registre de ses mandats conformément aux exigences	3 *
	2.01b)	Ne pas tenir les dossiers conformément aux exigences	7 *
	3.03	Ne pas tenir le bureau conformément aux exigences	2

* Dans l'exercice général de sa profession



Les ciels inversés
 Centre des arts de la scène Jean-Besré
 Artiste : Marie-Josée Coulombe
 Saucier + Perrotte architectes
 Photo : Denis Farley

L'exercice 2008-2009 s'est amorcé avec 70 dossiers actifs. À ce nombre, se sont ajoutés 40 nouveaux dossiers pendant l'exercice. Au cours de l'exercice, 47 dossiers ont été réglés. L'exercice se termine donc avec un total de 63 dossiers actifs (voir tableau 2).

TABLEAU 2 ■ RÉPARTITION DES DOSSIERS ACTIFS

ANNÉE	DOSSIERS ACTIFS	EN ATTENTE	ANALYSE	ENQUÊTE	DISCIPLINE
2006	2	0	0		2
2007	19	0	8	9	2
2008	42	2	22	16	2
Total	63	2	30	25	6

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Dix nouvelles plaintes déposées au conseil de discipline s'ajoutent aux quatre dossiers de plainte déjà actifs en début d'exercice. De ces 14 dossiers disciplinaires, huit ont été réglés, ce qui laisse six dossiers actifs en fin d'exercice.

Pierre Collette
 Syndic

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité de discipline traite toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la *Loi sur les architectes* ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la *Loi sur les architectes*. Le comité rend compte de ses activités au conseil d'administration, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

PRÉSIDENT

M^c Jean-Guy Gilbert

MEMBRES

Raimondo Aversa

Gilles Côté

Jacques Delorme

Riccardo Di Marco

Michel Julien

Réjean Martineau

SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE

Lucie Aubin

N° DOSSIER	DATE DE LA PLAINTÉ	NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES	DATE D'AUDITION DÉSISTEMENT	DATE DE LA DÉCISION	DÉCISION
03-06-0070	06-05-15	CP 59.2, 152	Retrait de la plainte	08-07-07	Requête accordée
03-07-0076	07-11-01	CD 3.05.01, 3.08.04	08-05-07/06/05	08-11-24	Culpabilité
03-07-0077	07-09-11	CD 3.01.01, 3.05.08, 3.05.06, 4.02.01 a), 4.02.01 h) CP 59.2	08-03-04	08-08-20	Culpabilité et sanction
03-07-0078	07-09-18	CD 4.03.02 CP 114	07-12-12	08-05-07	Culpabilité et sanction
03-07-0080	07-12-05	CD 3.02.01, 3.03.01, 3.05.08 c) 4.02.01 a), 4.03.02, 5.01.02 TD 2.01 a), 2.01 b)	08-04-16/17 08-09-24	08-09-05 08-12-08	Culpabilité Sanction
03-08-0082	08-01-18	CD 3.02.02, 3.05.08, 4.02.01 a), 4.02.01 h), 5.01.02, 5.01.03, 5.03.02 TD 3.03 / CP 59.2	08-06-11	08-10-07	Culpabilité et sanction
03-08-0083	08-01-18	CD 3.05.08, 4.02.01 h) TD 3.03 / CP 59.2	Retrait de la plainte	08-08-06	Requête accordée
03-08-0084	08-08-05	CD 3.02.05 CP 59.2	08-12-10 09-02-09	09-03-12	Culpabilité et sanction
03-08-0085	08-08-28	CD 4.03.02 CP 114	08-09-23	09-02-04	Culpabilité et sanction
03-08-0086	08-09-10	CD 4.03.02 CP 114	08-12-03	09-01-05	Culpabilité et sanction
03-08-0087	08-10-07	CD 3.05.08, 4.02.01 a), 4.03.02 TB 2.01 b)	09-02-05	À venir	À venir
03-09-0088	09-01-20	CD 3.03.03, 4.02.01 a) TB 2.01 b) CP 59.2, 114, 122, 149.1	À venir	À venir	À venir
03-09-0089	09-02-23	CD 3.05.08, 4.02.01 a), h) TB 2.01 b)	À venir	À venir	À venir
03-08-0090	08-11-06	CD 3.02.01, 3.02.05, 3.04.01 CP 59.2	À venir	À venir	À venir
03-09-0091	09-02-23	CD 3.01.02, 3.05.02, 3.05.03, 3.05.08, 4.02.01 a), h) TB 2.01 a), b) CP 59.2	À venir	À venir	À venir
03-09-0092	09-01-21	CD 4.03.02 CP 114	À venir	À venir	À venir

ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

S.E.N.C.R.L

Bureau 2000

Tour de la Banque Nationale

600, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres de
l'Ordre des architectes du Québec

Téléphone : 514 878-2691

Télécopieur : 514 878-2127

www.rcgt.com

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS

PRODUITS ET CHARGES	I
SURPLUS	II
FLUX DE TRÉSORERIE	
BILAN	III
NOTES COMPLÉMENTAIRES	IV

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ	VIII
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX	X

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2009 et les états des produits et charges, des surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 28 avril 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 18510
Membre de Grant Thornton International Ltd

PRODUITS ET CHARGES

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009-2010	2008-2009	2008-2009	2007-2008
	Budget	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	1 808 651	1 726 450	1 716 256	1 694 721
Inscriptions au tableau des membres	20 000	9 000	8 451	7 401
Examen	130 000	92 850	127 691	3 731
Inscriptions aux registres	90 000	89 760	110 468	85 237
Formation	559 957	251 820	495 206	176 299
Amendes disciplinaires	15 000		53 881	34 560
Contrôle de l'exercice illégal	15 000		18 479	22 989
Communications et publications	121 000	121 153	106 302	81 287
Commandites et contributions financières	90 000	67 153	46 562	59 314
Prix d'excellence en architecture	206 798	137 556	233 724	262 797
Contribution du Fonds d'assurances	35 000	35 000	40 000	30 000
Placement	19 670	51 000	18 862	51 677
Autres produits	1 200		(3 612)	1 010
	3 112 276	2 581 742	2 972 270	2 511 023
CHARGES				
Affiliations et redevances	63 800		66 092	61 626
Contribution financière	46 700	36 875	26 253	15 850
Allocation de présence des membres du conseil d'administration et des comités statutaires	47 545	22 725	36 298	24 332
Salaires et charges sociales	1 070 285	1 146 265	1 179 224	967 694
Frais de représentation, repas et déplacements	218 819	103 306	191 748	161 216
Honoraires professionnels	962 781	713 844	928 076	598 699
Communications et promotion	223 456	195 457	312 872	134 302
Télécommunications	15 180	9 050	15 004	3 029
Imprimerie et reproduction	68 700	91 620	82 545	118 074
Services postaux et messagerie	47 095	78 100	53 497	64 047
Location	111 985	48 020	113 602	59 992
Entretien et réparations	32 040	24 600	36 318	23 777
Frais d'administration	122 975	99 245	132 983	105 760
Amortissement des immobilisations	67 708	50 100	51 800	23 687
Autres charges et créances douteuses	3 000		(7 375)	34 713
	3 102 069	2 619 207	3 218 937	2 396 798
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	10 207	(37 465)	(246 667)	114 225

Les notes complémentaires font
partie intégrante des états financiers.

SURPLUS

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2008-2009			
	Investi en immobilisations	Réservé (note 5)	Libre	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	224 170	37 465	752 669	1 014 304
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	83 886		(83 886)	
	308 056	37 465	668 783	1 014 304
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(51 800)		(194 867)	(246 667)
Virement du surplus réservé au surplus libre		(37 465)	37 465	
	(51 800)	(37 465)	(157 402)	(246 667)
Solde à la fin	256 256	-	511 381	767 637
	2007-2008			
Solde au début	212 280	131 401	556 398	900 079
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	35 577		(35 577)	
	247 857	131 401	520 821	900 079
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(23 687)		137 912	114 225
Virement du surplus réservé au surplus libre		(93 936)	93 936	
	(23 687)	(93 936)	231 848	114 225
Solde à la fin	224 170	37 465	752 669	1 014 304

Les notes complémentaires font
partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2008-2009	2007-2008
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(246 667)	114 225
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	51 800	23 687
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 6)	74 250	(120 134)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(120 617)	17 778
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds	(83 886)	(35 577)
Diminution de l'encaisse	(204 503)	(17 799)
Encaisse au début	890 378	908 177
Encaisse à la fin	685 875	890 378

Les notes complémentaires font
partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	685 875	890 378
Débiteurs (note 8)	226 377	87 115
Inventaire du Manuel de pratique	17 615	8 246
Frais payés d'avance	73 443	69 135
	<u>1 003 310</u>	1 054 874
Immobilisations (note 9)	256 256	224 170
	<u>1 259 566</u>	<u>1 279 044</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	441 436	262 940
Produits reportés – Prix d'excellence	26 625	
Produits perçus par anticipation	23 868	1 800
	<u>491 929</u>	264 740
SURPLUS		
Investi en immobilisations	256 256	224 170
Réservé (note 5)		37 465
Libre	511 381	752 669
	<u>767 637</u>	1 014 304
	<u>1 259 566</u>	<u>1 279 044</u>

Les notes complémentaires font
partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



André Bourassa, président



Nathalie Dion, vice-présidente

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

1 - STATUTS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes. De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 - BUDGET

Les chiffres présentés à l'état des produits et charges dans les colonnes Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 11 avril 2008.

3 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Ordre a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'Ordre et la façon dont il est géré. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

Normes comptables futures

Au 28 avril 2009, certaines nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus (normes) ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. L'Ordre n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée. Les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers de l'Ordre se détaillent comme suit :

- En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :
- * Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires » ;
- * Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets ;
- * Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'Ordre les mettra en application à compter du 1^{er} avril 2009. La direction de l'Ordre n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'Ordre.

4 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et charges, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents, s'il y a lieu.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et charges. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et charges incluent les produits d'intérêts et sont présentées au poste Placement. Au 31 mars 2009, ce poste ne comprend que des revenus d'intérêts.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses et est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, s'il y a lieu.

Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata de l'exercice auquel elles se rapportent.

Commandites

Les produits de commandites sont constatés selon la méthode du report. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Examen, formation et événements spéciaux

Les produits provenant de l'examen, de la formation et des événements spéciaux sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens, les cours et les événements spéciaux ont eu lieu.

Placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Inscriptions au tableau des membres, inscriptions aux registres, amendes disciplinaires, contrôle de l'exercice illégal, communications et publications, produits de partenariats, contributions du Fonds d'assurances et autres produits

Ces produits sont constatés lorsque le service est fourni et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Imputation des charges

L'Ordre présente ses produits et charges par activité. Par conséquent, les charges directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

Évaluation de l'inventaire du Manuel de pratique

L'inventaire du Manuel de pratique est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	TAUX
Bâtiment	4 %
Mobilier et équipement	10 %
Ordinateurs et logiciels	25 %

5 - SURPLUS RÉSERVÉ

	2008-2009	2007-2008
	\$	\$
Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	–	37 465

6 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2008-2009	2007-2008
	\$	\$
Débiteurs	(139 262)	121 513
Inventaire du Manuel de pratique	(9 369)	6 662
Frais payés d'avance	(4 308)	11 317
Comptes fournisseurs et charges à payer	178 496	(57 470)
Produits reportés – Prix d'excellence	26 625	(190 674)
Produits perçus par anticipation	22 068	(11 482)
	74 250	(120 134)

7 - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, dans le cadre du Prix d'excellence, l'Ordre a reçu des commandites sous forme de produits et services d'une valeur de 107 424 \$ (48 842 \$ en 2008). Ces opérations ont été comptabilisées à leur juste valeur.

8 - DÉBITEURS

	2009	2008
	\$	\$
Sommes à recevoir		
Cotisations des membres	1 558	1 381
Formation	75 552	1 355
Amendes disciplinaires	43 358	3 444
Contrôle de l'exercice illégal	33 084	22 629
Communications et publications	12 598	7 239
Prix d'excellence	29 886	953
Divers	312	1 000
Intérêts à recevoir		97
Taxes à recevoir	30 029	44 337
Autres		4 680
	226 377	87 115

9 - IMMOBILISATIONS

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain (a)	50 000		50 000
Bâtiment (a)	279 872	217 828	62 044
Mobilier et équipement	85 017	32 091	52 926
Ordinateurs et logiciels	267 022	175 736	91 286
	681 911	425 655	256 256
			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain (a)	50 000		50 000
Bâtiment (a)	254 461	207 098	47 363
Mobilier et équipement	68 150	24 800	43 350
Ordinateurs et logiciels	225 414	141 957	83 457
	598 025	373 855	224 170

(a) La dernière évaluation municipale indique une valeur de 762 000 \$ pour le terrain et le bâtiment.

10 - FONDS D'ASSURANCES DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers vérifiés du Fonds d'assurance au 31 décembre 2008, lesquels sont présentés distinctement :

	<u>2008-2009</u>	<u>2007-2008</u>
	\$	\$
Total de l'actif	30 546 505	29 798 277
Total du passif	22 175 461	22 596 403
Surplus	8 371 044	7 201 974
Revenus		
Primes nettes	6 136 460	5 240 779
Commissions	33 409	34 929
Placements	989 083	793 660
Dépenses	5 844 911	3 989 310
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 723 313	2 538 061
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 437 240)	(2 829 369)

11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Ordre dispose de sources de financement suffisantes. L'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient principalement des débiteurs. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

L'encaisse est détenue dans une banque à charte canadienne.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des comptes fournisseurs et charges à payer se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

12 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la fourniture de services aux membres.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités. L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

13 - ENGAGEMENTS

En 2005, l'Ordre s'est engagé à améliorer son système informatique pour un montant total de 109 500 \$. Au 31 mars 2009, un montant de 98 321 \$ a été capitalisé aux immobilisations.

De plus, la société s'est engagée à acquérir une immobilisation d'un montant de 17 946 \$ au cours du prochain exercice.

14 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

(non vérifié)

	2008-2009	2007-2008
	\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ		
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence		
Allocation de présence des membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de la présidence	19 511	73 550
Salaires et honoraires	91 510	23 746
Charges sociales	8 888	8 858
Frais de représentation, repas et déplacements	42 142	28 665
Autres frais directs	29 473	5 456
Quote-part des frais généraux	55 566	14 122
	247 090	154 397
Inspection professionnelle		
Allocation de présence	2 725	2 925
Salaires et honoraires	131 431	115 123
Charges sociales	13 415	12 546
Frais de représentation, repas et déplacements	3 915	10 848
Autres frais directs	1 527	1 640
Quote-part des frais généraux	81 711	55 299
	234 724	198 381
Discipline		
Allocation de présence	2 480	550
Salaires et honoraires	238 920	76 047
Charges sociales	15 337	8 394
Frais de représentation, repas et déplacements	8 611	3 840
Autres frais directs	22 688	51 383
Quote-part des frais généraux	148 871	36 575
	436 907	176 789
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes		
Allocation de présence	538	258
Salaires et honoraires	4 700	76 142
Charges sociales	41	5 868
Frais de représentation, repas et déplacements	605	1 091
Autres frais directs	330	498
Quote-part des frais généraux	2 813	35 522
	9 027	119 379
Admission		
Allocation de présence	5 487	4 538
Salaires et honoraires	137 293	92 024
Charges sociales	16 622	12 178
Frais de représentation, repas et déplacements	7 518	8 829
Autres frais directs	24 086	25 792
Quote-part des frais généraux	86 743	45 134
	277 749	188 495
Formation continue		
Allocation de présence	2 176	2 463
Salaires et honoraires	356 352	176 684
Charges sociales	16 209	14 866
Frais de représentation, repas et déplacements	51 443	4 250
Autres frais directs	141 854	36 125
Quote-part des frais généraux	212 281	82 968
	780 315	317 356
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et honoraires	68 476	69 447
Charges sociales	8 361	8 552
Frais de représentation, repas et déplacements	4 760	3 784
Autres frais directs	1 844	3 445
Quote-part des frais généraux	48 289	33 784
	131 730	119 012

	2008-2009	2007-2008
	\$	\$
Liaisons avec des organismes externes		
Salaires et honoraires	2 197	19 082
Charges sociales		1 766
Frais de représentation, repas et déplacements	15 296	20 677
Autres frais directs	85 830	62 791
Quote-part des frais généraux	2 193	12 102
	105 516	116 418
Communications et événements spéciaux		
Salaires et honoraires	149 966	124 996
Charges sociales	15 732	10 308
Frais de représentation, repas et déplacements	9 565	18 991
Autres frais directs	148 953	228 987
Quote-part des frais généraux	72 401	58 584
	396 617	441 866
Nouvel examen, développement et mise à jour		
Allocation de présence	74	965
Salaires et honoraires	86 085	239 260
Charges sociales	73	6 190
Frais de représentation, repas et déplacements	10 484	40 183
Autres frais directs	36 869	9 008
Quote-part des frais généraux	55 888	106 314
	189 473	401 920
Concours		
Allocation de présence	1 263	1 125
Salaires et honoraires	4 165	194
Charges sociales	45	18
Frais de représentation, repas et déplacements	1 756	1 141
Autres frais directs	29	4 352
Quote-part des frais généraux	2 624	92
	9 882	6 922
Techniques et bâtiments durables		
Allocation de présence	2 044	2 213
Salaires et honoraires	92	162
Charges sociales	231	81
Frais de représentation, repas et déplacements	258	1 433
Quote-part des frais généraux	45	105
	2 670	3 994
Réglementation		
Salaires et honoraires	33 319	5 525
Frais de représentation, repas et déplacements	210	19 849
Autres frais directs	30	29 811
Quote-part des frais généraux	18 748	2 400
	52 307	57 585
Prix d'excellence en architecture		
Salaires et honoraires	136 106	56 152
Frais de représentation, repas et déplacements	510	
Autres frais directs	126 786	11 815
Quote-part des frais généraux	81 072	26 317
	344 474	94 284
Aide à la pratique		
Salaires et honoraires	270	
Quote-part des frais généraux	186	
	456	—
	3 218 937	2 396 798

	2008-2009	2007-2008
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Frais généraux		
Salaires	344 607	170 417
Charges sociales	45 928	41 503
Frais de poste et télécommunications	31 787	5 282
Fournitures de bureau	37 572	9 899
Taxes	27 145	27 512
Assurances	15 909	
Chauffage et énergie	16 190	17 008
Entretien et réparations	36 318	24 296
Location d'équipement et contrats de service	15 564	23 558
Honoraires professionnels	180 929	62 517
Frais de représentation, repas et déplacements	34 675	5 251
Frais bancaires et autres	31 007	98 388
Amortissement du bâtiment	10 727	10 169
Amortissement du mobilier et de l'équipement	7 291	6 494
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	33 782	7 024
	869 431	509 318
Répartition des frais généraux		
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	55 566	14 122
Inspection professionnelle	81 711	55 299
Discipline	148 871	36 575
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes	2 813	35 522
Admission	86 743	45 134
Formation continue	212 281	82 968
Contrôle de l'exercice illégal	48 289	33 784
Liaisons avec des organismes externes	2 193	12 102
Communications et événements spéciaux	72 401	58 584
Nouvel examen, développement et mise à jour	55 888	106 314
Concours	2 624	92
Techniques et bâtiments durables	45	105
Réglementation	18 748	2 400
Prix d'excellence en architecture	81 072	26 317
Aide à la pratique (nouveau)	186	
	869 431	509 318

Les frais généraux ont été répartis au prorata des charges de salaires, d'honoraires et de charges sociales de chacune des activités.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

MEMBRES

Marina Gusti
Andre Laviolette
Fernand Tremblay
Michael G. Werleman

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

France Maltais
André Normandeau

SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE

Lucie Aubin

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2008	1
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009	5
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009	4
1. Conclu qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	3
2. Suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte	0
3. Conclu qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggéré la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête déterminera s'il y a lieu de de porter plainte	1
4. Suggéré au syndic de confier le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
DÉSISTEMENT À UNE DEMANDE DE RÉVISION	1
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2009	1



CONCILIATION DES COMPTES ET ARBITRAGE

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à permettre à peu de frais le règlement à l'amiable des différends relatifs aux questions d'honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

CONCILIATEURS ET ARBITRES

Gilles Beauchamp
Pierre Collette
Benoît De Montigny
Josée Harvey
René Lagacé
André Laviolette
André Poirier

SECRÉTAIRE

Lucie Aubin

CONCILIATION

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2008	1
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009	16
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009	15
1. Différends réglés à l'étape de la conciliation	8
2. Différends soumis à l'arbitrage	1
3. Différends non réglés à l'étape de la conciliation	3
4. Désistements	3
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2009	2

ARBITRAGE

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2008	0
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009	1
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009	1
NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2009	0

Centre de distribution Sobeys, Trois-Rivières
Gross Kaplin Coviensky architectes
et Blouin Tardif architectes
Photo : Gleb Gomberg/Ovatio



ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la *Loi sur les architectes* dans l'ensemble du territoire du Québec. Il sensibilise le public au respect de la loi et il élabore les programmes de prévention nécessaires. Il procède à des enquêtes et, au besoin, il recommande à l'Ordre d'entamer des procédures judiciaires.

Les activités de surveillance et de contrôle du territoire par le bureau de l'enquêteur se sont poursuivies durant tout l'exercice financier et au moins 164 chantiers préalablement ciblés ont fait l'objet d'une enquête afin d'assurer le respect et l'application de la *Loi sur les architectes*. Sans négliger les grands centres, nous avons porté une attention particulière aux chantiers des petites municipalités, où se trouvent de nombreuses constructions qui correspondent au champ d'exercice exclusif des membres de l'OAQ et pourraient passer inaperçues et, ainsi, être soustraites au contrôle de l'Ordre.

En matière de prévention et d'information, l'Ordre continue de distribuer des exemplaires de sa publication révisée qui informe le public sur les exigences de la loi et répond à un grand nombre de questions concernant son application. Encore cette année, une bonne proportion des demandes de renseignements reçues provenaient d'inspecteurs municipaux émetteurs de permis de toutes les régions du Québec.

Durant l'exercice, les amendes pénales ont été augmentées de façon substantielle par le législateur¹. L'amende minimale pour exercice illégal de la profession, qui était de 600\$, est passée à 1500\$ pour un particulier et à 3000\$ pour une personne morale.

Lorsqu'il a constaté des infractions à la loi, l'Ordre a déposé des plaintes² devant la Cour du Québec. Notons que les enquêtes résultent, d'une part, de plaintes ou de dénonciations formulées par d'autres services de l'Ordre, par des membres de l'Ordre ou par des membres du public et, d'autre part, de vérifications systématiques et soutenues de chantiers préalablement ciblés au regard de l'article 18 de la loi.

On peut consulter un résumé du dossier des personnes ayant fait l'objet d'un jugement pour infractions à la *Loi sur les architectes* sur le site Internet de l'Ordre³.

TABLEAU 1 ■ BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS

N° RÉGION	A	B	C	D	E	F
01 Bas-Saint-Laurent	1					1
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	4					1
03 Capitale-Nationale	12					
04 Mauricie	7					2
05 Estrie	10					1
06 Montréal	24		2		2	2
07 Outaouais	2					1
08 Abitibi-Témiscamingue	7					
09 Côte-Nord	4					
10 Nord-du-Québec	0					
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4					
12 Chaudière-Appalaches	2					
13 Laval	2	1	1	2		
14 Lanaudière	17		1	1		
15 Laurentides	14	1		1		
16 Montérégie	43	2	4	3	4	
17 Centre du Québec	11					
Total	164	4	8	7	6	8

LÉGENDE

- A Chantiers préalablement ciblés et ayant fait l'objet d'une enquête durant l'exercice financier et pour lesquels les concepteurs des plans d'architecture ont été identifiés
- B Dossiers déposés devant la Cour du Québec au début de l'exercice
- C Nouveaux dossiers déposés devant la Cour du Québec durant l'exercice
- D Dossiers réglés durant l'exercice
- E Dossiers non réglés à la fin de l'exercice
- F Dossiers pour lesquels une infraction est constatée – enquêtes en cours – dépôt de plaintes à venir lors du prochain exercice

TABLEAU 2 ■ BILAN DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LES TRIBUNAUX

Plaintes devant la Cour du Québec au début de l'exercice	11
Plaintes déposées devant la Cour du Québec durant l'exercice	14
Plaintes réglées durant l'exercice	13
Plaintes non réglées à la fin de l'exercice; règlement prévu au prochain exercice	12

TABLEAU 3 ■ RÉSULTAT DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LES TRIBUNAUX

Plaintes réglées par transaction	13
Plaintes ayant fait l'objet d'un procès	0

TABLEAU 4 ■ TYPES D'INFRACTIONS

DOSSIERS RÉGLÉS		DOSSIERS NON RÉGLÉS (ALLÉGATIONS DE L'ORDRE)	
Article 15a)	33	Article 15a)	4
Article 15b)	1	Article 15b)	1
Article 15c)		Article 15c)	
Article 15d)	2	Article 15d)	1
Article 15 e)		Article 15 e)	2
Article 17	8	Article 17	4

Notes :

1. On peut consulter l'article 188 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) sur le site des publications du Québec.
2. Un dossier d'enquête peut comporter une ou plusieurs poursuites (plaintes).
3. Durant l'exercice, une plainte n'a pas été signifiée dans un dossier, le contrevenant étant introuvable. Une plainte a cependant été déposée contre un autre contrevenant présumé complice.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENT

Giovanni Diodati

MEMBRES

Robert Lacoste

Richard Lafontaine

Caroline Lajoie

Pierre André Paquin

OBSERVATRICE

Daphnée Prosper, stagiaire

SECRÉTAIRE

Clémence LaRoche, responsable de la formation continue

Le comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration quant au programme de formation continue des architectes. Dans le cadre de ses fonctions, le comité définit les besoins actuels et futurs des membres en matière de formation continue. Il détermine les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes. Le comité propose également la mise en œuvre de méthodes mobilisatrices pour assurer la plus grande participation des membres à ces activités.

À l'approche de la fin du premier cycle de formation continue (2009), beaucoup d'efforts ont été consacrés à informer nos membres de leur statut et de leurs obligations en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire. Afin de mieux gérer cette information, le personnel du service de la formation continue a développé une banque de données informatisée des membres de l'OAQ.

Plusieurs ateliers, cours et événements spéciaux dirigés ont été créés et offerts en 2008-2009. Beaucoup de nouvelles activités de formation dirigée sont prévues avant la fin du deuxième cycle de formation continue, en 2010.

Le comité de la formation continue a tenu sept réunions au cours de l'exercice 2007-2008. Plus de 140 activités de formation comprenant 54 cours différents ont été offertes. Sur quelque 2000 inscriptions, plus de 1800 étaient celles d'architectes. Les événements de formation offerts incluaient :

- Le Forum des architectes, en juin 2008, à Québec
- L'événement Formation continue en effervescence, en novembre 2008, à Montréal
- Un colloque conjoint avec l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, en février 2009, à Boucherville
- La FAC (Foire aux cours) d'hiver, en mars 2009, à Montréal
- Un colloque sur la conservation et la restauration, en mars 2009, à Montréal

En vue d'élargir l'éventail des activités accessibles aux membres, le service et le comité de la formation continue ont reconnu certains cours offerts par d'autres ordres professionnels du Québec comme activités de formation dirigée. Le comité, après examen, s'est aussi prononcé sur plusieurs demandes d'équivalence soumises par des architectes en vertu de l'article 25 du Règlement sur la formation continue obligatoire. Ce processus a également permis au comité d'identifier d'autres activités offertes par d'autres organismes pouvant être considérées comme de la formation dirigée.

Le comité a poursuivi la collaboration entreprise depuis 2003 avec le Fonds des architectes pour le développement d'activités de formation à caractère préventif.

Le travail des membres du comité et du personnel du service de la formation continue a pour objectif d'aider les architectes dans leur démarche d'amélioration constante et de perfectionnement professionnel.

Giovanni Diodati
Président



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

PRÉSIDENT

Michel Gagnon

MEMBRES

Patrice Beauchemin

Claude Hamelin Lalonde

Marie-Claude Lemelin

Alain Letuvé

Au cours de l'exercice 2008-2009, 143 membres ont fait l'objet d'une inspection dans sept régions administratives du Québec, soit Montréal, Laval, Montérégie, Laurentides, Lanaudière, Estrie et Capitale-Nationale.

La majorité des architectes assujettis au programme de surveillance générale étaient en pratique privée; 131 d'entre eux exerçaient au sein de bureaux d'architectes, soit 102 patrons, 24 employés et cinq pigistes. La plupart de ces bureaux ne comportaient qu'un seul architecte. Les autres architectes ayant fait l'objet d'une inspection exerçaient dans des environnements de travail variés et connexes à l'architecture: ministère, agence gouvernementale, établissement d'enseignement, municipalité et entreprise privée. Parmi les visites prévues au programme, 13 ont dû être annulées pour des raisons diverses : indisponibilité, déménagement, congé de maternité, retraite, démission, radiation.

Durant l'exercice, le comité a tenu cinq réunions au cours desquelles 153 dossiers ont été examinés. De manière générale, le comité a relevé des lacunes mineures dans la tenue des dossiers, du registre et des bureaux. Dans ces cas, il a adressé des exigences ou des recommandations aux membres concernés qui, en contrepartie, ont attesté solennellement avoir donné suite aux attentes formulées. Comme au cours des exercices précédents, la publicité, la tenue du registre et l'entente avec le client dominant au palmarès des correctifs ou des améliorations à apporter. Plus de 500 interventions de suivi ont été effectuées auprès des architectes.

De manière plus spécifique, le comité a constaté qu'il y avait apparence d'infraction au Code de déontologie dans 11 cas. Ces derniers ont été adressés au syndic ou le seront sous peu, conformément au Code des professions. L'inspecteur et le syndic ont

mené deux enquêtes conjointes. Sur le plan de l'éthique, les obligations de l'architecte envers le public, les confrères et l'Ordre ne semblent pas toujours pleinement satisfaites. La méconnaissance du Code de déontologie et la complaisance sont parmi les causes principales des infractions relevées. En matière de compétence, trois architectes font l'objet d'enquêtes du comité d'inspection professionnelle.

La surveillance de l'exercice de la profession a permis de dégager des tendances. Il appert que la pratique de l'architecture tend vers l'incorporation et la multiplication des formes juridiques, et ce, malgré l'absence de Règlement sur l'exercice en société. Les dénominations sociales de bureaux se multiplient également et elles deviennent plus commerciales. Les liens contractuels entre maîtres d'œuvre et clients sont plus diversifiés et plus complexes. La conciliation entre la déontologie et la publicité légale des entreprises devient ardue. L'environnement numérique de l'architecte s'intensifie dans ses communications et dans sa gestion de l'information; la tenue de dossiers s'en trouve grandement transformée. Le droit d'auteur de l'architecte sur ses documents électroniques est généralement méconnu. L'authentification des documents, l'archivage ainsi que le contrôle du droit de pratique exigent une attention particulière pour mieux protéger le public.

Parallèlement au traitement des dossiers d'inspection, nous avons amorcé l'actualisation du Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux et celle du questionnaire d'autoévaluation. Conjointement avec le syndic de l'Ordre, le comité a demandé une opinion juridique quant à la conformité de la publicité et de la forme juridique de certains bureaux. Plusieurs actions ont été entreprises pour améliorer les systèmes d'information et renforcer les liens avec les membres ainsi



qu'entre les différents services de l'Ordre. Les renseignements professionnels sont continuellement actualisés, grâce à la collaboration et à la rigueur des membres. Les communications professionnelles sont sans cesse améliorées entre les membres, l'Ordre et le public.

Pendant l'exercice, les ressources de l'inspection professionnelle ont contribué de façon significative à l'amélioration des échanges d'information avec les membres de l'OAQ dans la perspective d'une amélioration de l'exercice de la profession, d'une aide à la pratique et d'une meilleure protection du public.

Michel Gagnon
Président

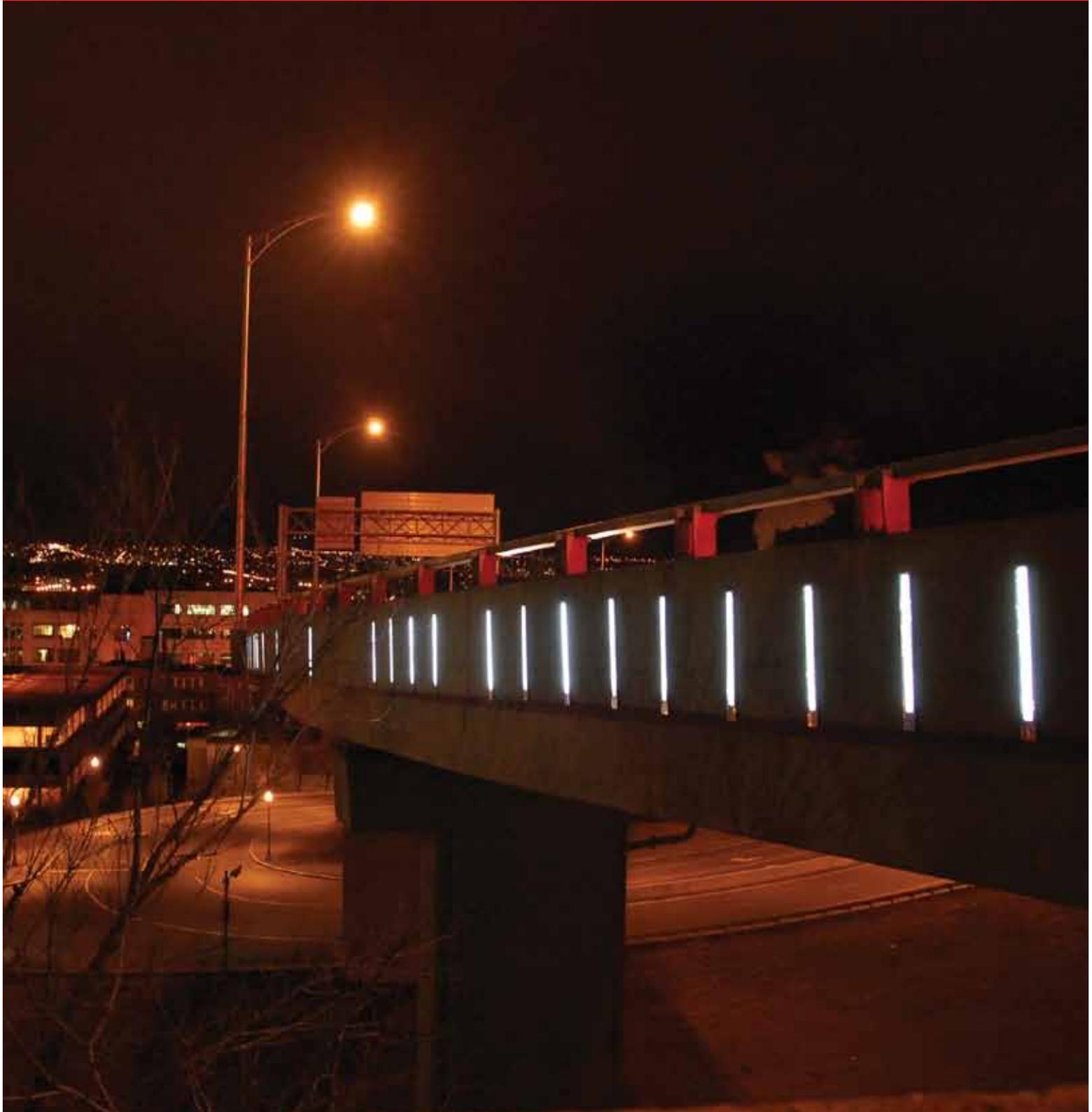
Patrice Beauchemin
Secrétaire



Réaménagement du boulevard Saint-Laurent
Schème (Atelier VAP)
Louis-Paul Lemieux architecte
Photo : Christian Tremblay

RAPPORTS DES COMITÉS PARASTATUTAIRES

Mise en lumière des bretelles Dufferin
Ministère des Transports du Québec
Atelier Urban Soland
Photo : Peter Soland



COMITÉ DES CONCOURS

Dans le respect de la mission et des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité de son président, le comité des concours conseille le conseil d'administration sur l'actualisation du Guide des concours de même que sur les modalités d'application de ce dernier. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

PRÉSIDENT

Gilles Prud'homme

MEMBRES DU COMITÉ

Julie Boivin

Anne Cormier

Frédéric Dubé

Mehdi Gafoury (jusqu'en février 2009)

Hal Ingberg

Jacques White

Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité des concours a organisé différentes activités favorisant l'avancement de la profession et la reconnaissance de l'intérêt public de l'architecture. Il a aussi participé à des activités organisées par d'autres organismes. Différentes communications sur la question des concours, sur leur rôle et leur pertinence dans l'octroi de la commande publique ont contribué à la réalisation du mandat du comité.

Le comité a aussi lancé les premières étapes de la production d'une brochure promotionnelle qui accompagnera le Guide des concours et qui sera réalisée par le service des communications de l'Ordre. Pour enrichir la réflexion à ce sujet, une table ronde réunissant les principaux représentants et organisateurs de concours au Québec s'est tenue en novembre 2008. Le résumé de cette rencontre permettra de mieux cibler les arguments susceptibles de promouvoir les concours auprès des éventuels donneurs d'ouvrage.

Le comité a appuyé le bureau Design Montréal dans ses démarches au sein de l'administration de la Ville de Montréal pour la mise en place d'une structure permettant l'organisation de concours pour l'octroi de ses projets publics. Un mémoire a été présenté, en décembre 2008, lors de la Commission du conseil d'agglomération sur le développement économique.

Enfin, le comité des concours a été invité à présenter un examen des conséquences de l'avis de l'Agence des partenariats public-privé du Québec relativement au Règlement du concours d'architecture préparé pour le nouveau Musée national des beaux-arts du Québec, ce qu'il a accompli avec succès.

Gilles Prud'homme

Président

COMITÉ RÉGIONAL DE QUÉBEC

Dans le respect de la mission, des valeurs et des principes de l'Ordre, le comité régional de Québec participe à la mission de l'Ordre en œuvrant à la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales dans la région de Québec.

PRÉSIDENT

Martin Houde

Pour des raisons inconnues au moment d'aller sous presse, le comité régional de Québec n'a pas produit de rapport d'activités pour l'exercice 2008-2009. Nous nous en excusons.

COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES

COPRÉSIDENTES

Guylaine Desmarais
Audrey Monty

MEMBRES

Louis-Réjean Gagné
Jean-Lou Hamelin
Nicole Olivier
Maria Hanna Siedlikowski
Félix Tue

COLLABORATRICE

Lise Gagné, stagiaire

Le Comité des techniques et bâtiments durables exerce une veille informationnelle portant sur les matériaux et leurs techniques de construction dans l'optique du développement durable et de l'architecture écologique. Cette veille concerne également la législation s'appliquant au domaine. Le comité informe le conseil d'administration de l'Ordre des enjeux primordiaux dans ce secteur et propose des moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres.

Les membres du comité sont heureux de dresser un bilan positif des événements dont ils avaient la responsabilité au cours de l'exercice 2008-2009 :

- Organisation des Mardis verts, qui ont connu un vif succès pendant l'exercice, l'assistance comptant plus de 100 personnes à chacune des conférences. Les sujets variés et les tables rondes ont suscité beaucoup d'intérêt. Le nouveau lieu, l'amphithéâtre de l'Université de Montréal, et la formule du cocktail bio précédant la conférence semblent convenir parfaitement à notre auditoire.
- Participation à l'élaboration du programme de l'événement Rendez-vous d'Hydro-Québec en décembre dernier. Le comité a été consulté par Hydro-Québec dès l'ébauche de cet événement quant au choix du conférencier et la formule à proposer. Nous sommes heureux d'avoir pu constater que cet événement a obtenu du succès et que nos recommandations ont été judicieuses!
- Participation à l'événement Éco-Rassemblement pour la diffusion de notre mandat et la création de liens

avec d'autres comités et associations actifs dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et des arts en lien avec le développement durable.

Cette rencontre qui a pris la forme d'un «pecha kucha» nous a permis de présenter le comité et son mandat.

- Participation comme observateur aux Prix d'excellence en architecture. Le comité cherchera désormais à être plus actif lors des prochaines remises des Prix d'excellence de l'OAQ, notamment pour ce qui concerne les aspects techniques et durables.
- Recrutement de deux nouveaux membres qui permettront au comité de mener à bien de nouveaux projets, dont un amorcé à propos du changement de la réglementation en énergie.

L'exercice s'achève pour le comité de très belle façon: avec la satisfaction d'avoir atteint ses objectifs et d'avoir déterminé et amorcé les projets du prochain exercice.

Guylaine Desmarais et Audrey Monty
Coprésidentes

COLLÈGE DES PRÉSIDENTS

PRÉSIDENT EN EXERCICE

André Bourassa

SECRÉTAIRE

Jean-Pierre Dumont

MEMBRES

Paul Baillargeon
Joseph Baker
Pierre Beaupré
Denis Bouchard

Le Collège des présidents regroupe les anciens présidents de l'Ordre des architectes du Québec. Il se réunit une fois par année pour constituer le jury de la bourse du Collège des présidents. Depuis 1987, cette bourse est décernée annuellement par l'Ordre à un diplômé en architecture au talent prometteur afin de lui permettre de réaliser un voyage d'études.

Hubert Chamberland
Marvin Cohen
Odile Gagnon-Hénault
Claude Hamelin Lalonde
Henri-P. Labelle
Bernard McNamara
Josette Michaud
Jacques Reeves
Paul-André Tétreault

La bourse 2008-2009 de 7050 \$ a été attribuée à Marie-Ève Primeau et Alexandre Massé, diplômés de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, pour leur projet intitulé *Défricher Londres, le déchiffrement d'une ville post-industrielle*. La bourse leur a été remise lors de l'assemblée générale 2008.

Jean-Pierre Dumont
Directeur général et secrétaire

COMITÉ D'ORIENTATION

PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

MEMBRES

Maggy Apollon
Stéphan Gilbert
Guy Leclerc
Rémi Morency
Normand Pratte

CONSULTANTE EXTERNE

Sylvie Champeau,
productrice déléguée



Les 25^{es} Prix d'excellence en architecture ont été lancés en juin 2008 à l'occasion du Forum des architectes du Québec. Leur production a été confiée, pour une quatrième édition, à l'agence SCPGR (Sylvie Champeau). On y a dévoilé une programmation comprenant des activités publiques et culturelles qui s'échelonnent de janvier à décembre 2009. Une trentaine d'entreprises et d'agences gouvernementales se sont associées à l'Ordre pour soutenir la production et la promotion de cette programmation.

Le comité d'orientation de l'Ordre a créé quatre nouveaux prix : le prix Pérennité, soulignant les qualités et la durabilité architecturales d'un bâtiment public érigé au Québec il y a 25 ans ou plus; le prix Action récompensant un architecte pour son initiative, son implication ou des gestes significatifs qui profitent à une collectivité ou encouragent des pratiques architecturales souhaitables; les prix Synergie, soulignant l'apport exceptionnel de fournisseurs ou de collaborateurs (architectes ou non) ayant contribué au succès de projets primés et, enfin, le prix Intégration art et architecture reconnaissant l'intégration harmonieuse d'une œuvre d'art à un projet d'architecture. Par ailleurs, la mention honorifique en développement durable a été rehaussée au rang de prix d'excellence en architecture écoresponsable.

Parmi les 114 candidatures reçues, 40 projets finalistes ont été retenus par les membres du jury en plus de trois candidats au prix Action.

La répartition géographique des projets finalistes se dresse comme suit : 56% dans la grande région de Montréal, 27% dans la grande région de Québec, 12% dans les autres régions du Québec et 5% à l'extérieur du Québec (Ontario et Nouveau-Brunswick). Le public pouvait voter, du 1^{er} février au 31 mai, par Internet et par la poste, en utilisant un bulletin de vote inclus dans un livret promotionnel distribué à 80 000 exemplaires.

Un premier Marathon d'architecture s'est tenu le samedi 28 mars 2009 au Musée de la civilisation à Québec. Dix-neuf architectes y ont présenté leur réalisation devant une centaine de personnes. Une nouvelle exposition itinérante a également été présentée au Musée.

Cette édition des Prix d'excellence se conclura dans le cadre du prochain exercice puisque les lauréats seront annoncés le 18 juin 2009. Une section archives a été ajoutée au site Internet des Prix d'excellence où l'on présente tous les architectes et leurs réalisations primées depuis 1978, de même que les membres qui ont constitué les jurys au fil des ans.

Enfin, le programme d'initiation et de sensibilisation à l'architecture lancé en 2003 sous l'appellation « Choix des enfants » s'est déroulé avec succès dans deux écoles primaires alternatives de Montréal, L'Étoile filante, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, et Nouvelle-Querbes, dans l'arrondissement Outremont, ainsi qu'à titre de projet pilote à la polyvalente de Charlesbourg, dans la région de Québec.

Sylvie Champeau

Promenade
Samuel-De Champlain
Le consortium Daoust
Lestage inc.
Williams Asselin Ackaoui
Option aménagement
Photo : Marc Cramer





Palais Montcalm, Maison de la musique, salle Raoul-Jobin
Le consortium M.: U. S. E. : l'Architecte Jacques Plante
Les architectes Bernard et Cloutier
St-Gelais Montminy architectes
Photo : Benoit Lafrance

COMMUNICATIONS

Dans la foulée du départ de l'ancien directeur de l'administration, le service des communications a été remanié: un nouveau responsable des communications est entré en fonction au mois d'août et, après une évaluation des besoins en fonction des objectifs du service, une nouvelle adjointe est entrée en fonction en décembre. Parallèlement, une agente de recherche et de liaison s'est jointe au service des communications et agit entre autres à titre de journaliste pour le magazine *Esquisses*.

Dès son entrée en poste, le responsable des communications a accordé une attention particulière au magazine *Esquisses*, qui a subi des transformations constantes, de manière à mieux répondre aux attentes de ses lecteurs. Les plus attentifs d'entre eux auront sans doute remarqué l'arrivée de nouvelles plumes : en plus du personnel du service des communications, le magazine fait maintenant appel à des journalistes pigistes pour diversifier et améliorer son contenu. Aussi, après de nombreuses années à se charger eux-mêmes de la rédaction des résumés des conférences Mardis verts qu'ils organisent, les bénévoles du comité technique et bâtiment durable ont apprécié que la permanence de l'Ordre s'en occupe.

L'évolution d'*Esquisses* a eu des répercussions : la qualité et l'exhaustivité du dossier sur les PPP nous ont permis de faire entendre notre voix sur la place publique. De nombreuses entrevues ont été accordées dans les médias écrits et électroniques et le dossier a eu des échos jusqu'à l'Assemblée nationale.

Lors de son évaluation des outils de communication, le nouveau responsable des communications a constaté que le site Web actuel ne convient ni aux besoins des membres, ni à ceux du public. La navigation est difficile, la hiérarchie des menus obscure et trouver les documents recherchés demande une bonne dose de persévérance. Une réflexion a donc été amorcée et le site subira une métamorphose complète au cours du prochain exercice.

Le bulletin électronique *Élévation* a pour sa part été grandement utilisé au cours de l'exercice et a bien démontré son efficacité.

Le service des communications a aussi entrepris de mieux gérer la réalisation de ses documents, notamment en ce qui concerne le graphisme, réalisé à l'externe.

Sans remettre en question le principe qui consiste à faire appel à des professionnels lorsque les besoins existent, l'Ordre a entrepris de rapatrier le travail répétitif à l'interne. Quand il s'agit de faire des corrections à des documents existants, de changer des virgules ou de remplacer un bloc de texte par un autre, le personnel qualifié de l'Ordre s'en charge désormais. La pratique a déjà commencé à engendrer des économies, et le prochain exercice nous permettra de mieux les chiffrer.

Parce que l'Ordre doit contribuer au développement durable, le service des communications a favorisé les solutions les plus écologiques dans toutes ses activités, que ce soit pour l'organisation d'événements, l'achat de matériel ou l'utilisation du papier. Ainsi, chaque fois que cela a été possible, les envois électroniques ont été préférés à l'envoi de documents imprimés. Dans les autres cas, le choix de papier fait à partir de matières recyclées a été privilégié.

Au cours de l'exercice, le service des communications a notamment : organisé la tournée du président; participé à la diffusion des conférences des Mardis verts; réalisé des documents pour les cours et événements de la Formation continue; participé aux négociations précédant la signature de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle; organisé le cocktail des collaborateurs de l'Ordre; coordonné la préparation d'une mission technique en Europe.

À cause des importants changements mentionnés plus haut, l'exercice en a été un de transition. Les différents partenariats et activités de l'Ordre reliés au service des communications ont été évalués et le prochain exercice nous permettra de tirer profit de ces observations. L'exercice 2008-2009 nous a tout de même laissé le temps de démontrer aux membres, ainsi qu'aux public et partenaires de l'Ordre, notre volonté de répondre rapidement et efficacement aux demandes en tous genres qui nous sont adressées.

Enfin, le directeur général a confié au responsable des communications la responsabilité de l'informatique. Avec l'aide de nos consultants externes, le réseau a été stabilisé et différentes améliorations ont été apportées aux postes individuels de façon à éliminer les pannes occasionnelles jusque-là trop fréquentes et contre-productives. Et, signe des temps, l'Ordre a installé un accès Wi-Fi sécurisé, accessible à la grandeur de son siège social.

Pierre Frisko

Responsable des communications

INTÉGRATION DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC



EXAMEN DES ARCHITECTES DU CANADA (EXAC)

- L'Ordre a mis en place un nouvel examen d'admission à la profession, l'Examen des architectes du Canada (ExAC). L'ExAC a été administré pour la première fois en novembre 2008, dans sept provinces, en français et en anglais. L'ExAC est reconnu dans tous les territoires et provinces du Canada, sauf en Colombie-Britannique.
- L'ExAC a été élaboré en collaboration avec les ordres de l'Alberta et de l'Ontario, avec le soutien d'experts-conseils en docimologie. Le nouvel examen est mieux adapté à l'exercice de la profession au Canada. Sa durée de deux jours consécutifs et les droits d'inscription sont moins contraignants pour les candidats que l'examen nord-américain en vigueur dans les dernières années. Un site Web bilingue regroupe les objectifs d'apprentissage, la bibliographie et d'autres renseignements permettant aux candidats de bien se préparer.
- La structure de l'ExAC a été conçue en vue de faciliter la reconnaissance d'équivalence aux architectes formés à l'étranger.

COURS SUR LE CONTEXTE LÉGAL DE LA PROFESSION ET SUR LA GESTION DU BUREAU D'ARCHITECTE

- L'Ordre a remplacé son ancien examen sur les aspects juridiques de la profession d'architecte au Québec par un cours sur le contexte légal de la profession et la gestion du bureau d'architecte. Le cours favorise l'apprentissage de ces notions dans un contexte plus dynamique que l'ancien examen. Le cours pourrait être adapté aux besoins particuliers des architectes formés à l'étranger.

COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC)

- L'Ordre a travaillé à la mise à jour de la fiche *Exercer la profession d'architecte* en collaboration avec la Direction de l'accès aux professions et métiers réglementés.

ARRANGEMENT DE RECONNAIS- SANCE MUTUELLE (ARM) ENTRE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC ET LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE FRANCE

- L'architecture est la deuxième profession à concrétiser l'engagement pris, le 17 octobre dernier, par le premier ministre du Québec, Jean Charest, et le président de la République française, Nicolas Sarkozy, lors de la signature de l'Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Afin d'accélérer le processus mis en œuvre par l'ARM et d'éviter les lourdeurs administratives, les ordres québécois et français des architectes ont agi avec diligence afin de conclure un ARM qui sera signé au début du prochain exercice.
- Les architectes ne se sont pas contentés de répondre à la commande politique, mais sont allés au-delà de ce que prescrivait l'Entente France-Québec. Celle-ci devait concerner les professionnels déjà membres d'une profession réglementée. Les ordres des architectes français et québécois ont décidé de couvrir non seulement les personnes inscrites dans leur registre respectif, mais aussi celles qui sont simplement admissibles ou qui rempliront sous peu les exigences d'études et de stages. Cet aspect fera l'objet d'un second accord, qui sera ratifié au début du prochain exercice.

- L'entrée en vigueur des nouveaux règlements, dans les mois qui viennent, faciliteront les démarches pour toutes les personnes concernées et contribueront à accélérer le processus. Les frais seront aussi diminués. Bien entendu, les principes d'équité envers les professionnels en place dans le pays d'accueil et les objectifs de protection du public sont entièrement respectés.

MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME NATIONAL POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES ARCHITECTES FORMÉS À L'ÉTRANGER

- Les travaux relatifs à l'intégration des architectes formés à l'étranger, entamés en 2007-2008 par les ordres canadiens et l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), se sont poursuivis au cours de l'exercice. L'Ordre participe activement au groupe de travail canadien, qui bénéficie de l'appui financier du gouvernement canadien par l'entremise du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers.
- Au cours de l'exercice 2008-2009, le groupe de travail canadien a tenu deux réunions. En fin d'exercice, les documents qui serviront de base au système canadien de reconnaissance des compétences étaient très avancés. Les travaux se poursuivront au cours du prochain exercice.



RENOUVELLEMENT DU SYLLABUS DE L'IRAC

L'IRAC poursuit ses travaux de renouvellement de son programme Syllabus, en collaboration avec l'Université Athabasca. Le Syllabus offre une autre voie d'accès à la profession aux personnes n'étant pas titulaires d'un diplôme reconnu. Le projet envisage d'adapter tous les cours pour les offrir en ligne et d'élaborer de nouveaux modes de prestation des ateliers de design pour les étudiants qui vivent en dehors des centres urbains ou à l'étranger. La prise en compte des besoins des diplômés en architecture de l'étranger qui souhaitent pratiquer au Canada est l'un des objectifs principaux de la réforme du Syllabus.

L'IRAC, de concert avec l'Université Athabasca, a déjà retenu les services d'un architecte chargé de concevoir deux nouveaux cours sur la pratique professionnelle, qui seront offerts par l'Université Athabasca. Ces cours feront partie du programme d'études supérieures en architecture et combleront également les besoins des candidats de l'étranger à qui le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) demande de suivre des cours sur la pratique professionnelle au Canada. D'autres cours seront développés dans la prochaine année. La mise en œuvre du nouveau programme est prévue pour l'automne 2010.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec :

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	10	10	0	0
Hors du Canada	7	4	0	3

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 17

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu : 0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire :

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	5
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées après que le candidat eut rempli la condition de formation complémentaire : 0

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne non titulaire d'un diplôme reconnu : 5

Provenance des demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation (hors Canada) :

Algérie • Belgique • Brésil • Égypte • Liban • Syrie • Suisse • Vietnam • États-Unis

Le comité d'admission a reçu neuf demandes d'équivalence de stage, présentées par des architectes formés à l'étranger ayant exercé la profession d'architecte dans leur pays d'origine. Sur ce nombre, six candidats ont obtenu la reconnaissance donnant droit à 1880 heures de stage et trois candidats doivent fournir des renseignements supplémentaires. Aucune demande n'a été refusée.

Carole Giard
Registraire

TABLEAU DE L'ORDRE



Promenade
Samuel-De Champlain
Le consortium Daoust
Lestage inc.
Williams Asselin Ackaoui
Option aménagement
Photo : Marc Cramer

NOUVEAUX PERMIS DÉLIVRÉS ET INSCRIPTION INITIALE AU TABLEAU DE L'ORDRE : 43

Barone, Orlando Marco
Beaudoin, Pascal
Bernier, Claudine
Bilodeau, Sylvain
Boisselle, Sébastien
Braham, Ines
Brosseau, Charles
Chan, Nicholas
Charbonneau, Julie
Chen, Cecilia Ming-Shih
Choquette, Marc C.
Cloutier, Nathalie D.
Côté, Michelle
Coutu, Etienne
Daly, Hugues

Desbiens, Hughes
Desmeules, Nicolas
Doucet, Caroline
Durette, Isabelle
Favreau, Emmanuel
Fontaine, Thomas
Gagnon, Virginie
Hasan, Lisa
Jobin, Mario
Kubanek, Ian
Lalancette, Stéphane
Laplante, Yan
Latour, Marie-Claude
Lemaire, Sophie
Mac Elwee, Andrea Laurel

Maloney, Anne
Mandalian, Anik
Monfette, Patrice
Morin, Marie-Josée
Parent, Joanne
Potvin, Jean-François
Reeves, Marie-Agnès
St-Laurent, Annie
Thellend, Louis
Thibault, Anouck
Tremblay, Barbara
Verville, Julie
Yip, Samson

RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE : 13

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE : 5

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE : 5

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES : 0

RADIATIONS À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE : 3

LIMITATIONS D'EXERCICE À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE : 1

DÉMISSIONS : 41

DÉCÈS : 12

NOUS AVONS APPRIS AVEC REGRET LE DÉCÈS DE :

Bédard, Bruno
Bird, John Henry Roberson
Blais, André
Blais, Pierre-Isidore

Blois, Jacques de
Charbonneau, Roger
Couture, Roger
Dupont, Michèle

Gartenberg, Simon
Morimoto, Richard Hiroshi
Petrucci, Jean-Marcel
Schoeler, Paul Jean René

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Nombre de membres au 31 mars 2008 : 2777
Nouvelles inscriptions : 43
Réinscriptions : 13

Démissions : 41
Radiations : 13
Décès : 12

Nombre de membres en fin d'exercice : 2767
Détenteurs d'un permis temporaire en fin d'exercice : 7
Détenteurs d'une autorisation spéciale en fin d'exercice : 0

STATISTIQUES



AU 31 MARS 2009

RÉPARTITION PAR SEXE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2038	729	2767

RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE

25 à 29 ans	5	4	9
30 à 34 ans	54	48	102
35 à 39 ans	96	122	218
40 à 44 ans	213	164	377
45 à 49 ans	309	169	478
50 à 54 ans	346	126	472
55 à 59 ans	374	60	434
60 à 64 ans	251	20	271
65 et plus	390	16	406

RÉPARTITION PAR LANGUE DE CORRESPONDANCE

Français	1748	652	2400
Anglais	290	77	367

RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE

Étudiant		1	1
Inactif	33	33	66
Autre	39	12	51
Enseignant	48	27	75
Retraité	223	12	235
Secteur privé	135	55	190
Secteurs public et parapublic	290	208	498
Employé d'un bureau d'architecte	271	149	420
Pigiste	27	12	39
Patron	972	220	1192

RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
---	--------	--------	-------

Abitibi-Témiscamingue	14	3	17
Bas-Saint-Laurent	24	2	26
Capitale-Nationale	291	106	397
Centre du Québec	16	6	22
Chaudière-Appalaches	46	13	59
Côte-Nord	4	1	5
Estrie	38	13	51
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7	3	10
Lanaudière	38	10	48
Laurentides	64	14	78
Laval	60	16	76
Mauricie	26	9	35
Montréal	1035	377	1412
Montréal	160	64	224
Nord-du-Québec		1	1
Outaouais	31	10	41
Saguenay-Lac-Saint-Jean	39	12	51
Extérieur du Québec	145	69	214

RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE

Centre-du-Québec	118	38	156
Croissant-Nord	88	22	110
Laurentides	155	40	195
Montréal	160	64	224
Montréal	1035	377	1412
Québec	337	119	456
Extérieur du Québec	145	69	214

RÉPARTITION PAR CLASSE DE COTISATION

Cotisation régulière	1632	633	2265
Nouveaux membres	94	81	175
Membres de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription	213	9	222
Membres à la retraite	99	6	105

RÉPARTITION DES STAGIAIRES

	452	541	993
--	-----	-----	-----

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DE L'ORDRE

	6	2	8
--	---	---	---



COTISATION PROFESSIONNELLE 2008-2009

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril 2008. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre 2008.

CLASSE DE COTISATION	MONTANT	NOMBRE DE MEMBRES
Cotisation régulière	720 \$	2265
Membre à la retraite	180 \$	105
Nouveau membre (trois premières années d'inscription)	360 \$	175
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription à l'Ordre	(exemption)	222

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités :

reçues : 255
 acceptées : 229
 refusées : 0
 n'ayant pas fait l'objet d'une décision en fin d'exercice : 26

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités :

reçue : 7
 acceptées : 5
 refusées : 0
 n'ayant pas fait l'objet d'une décision en fin d'exercice : 2

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme nécessaire à la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités :

reçues : 5
 acceptées : 5
 refusées : 0
 n'ayant pas fait l'objet d'une décision en fin d'exercice : 0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec :

reçues : 1
 acceptées : 0
 refusées : 0
 n'ayant pas fait l'objet d'une décision en fin d'exercice : 1

Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités en cours d'exercice : 263
 Candidats ayant débuté le processus : 192

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

Permis temporaires délivrés en cours d'exercice : 7
 Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice : 0

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis temporaire, de permis restrictifs temporaires ou d'autorisations spéciales :

L'Ordre a conclu un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec l'Ordre des architectes de France qui sera ratifié au début du prochain exercice. L'ARM prévoit la délivrance d'un permis restrictif temporaire aux architectes français qui seront tenus d'accomplir un stage d'adaptation avant d'obtenir le plein droit d'exercice au Québec.

Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française :

reçues : 7
 acceptées : 7
 refusées : 0
 n'ayant pas fait l'objet d'une décision en fin d'exercice : 0

Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions : aucune

Demandes de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions : aucune

Territoires habités
Atelier Pierre Thibault
Photo : Marie-Noël Gauthier Bergeron





Ci-dessus

Bureaux Saucier + Perrotte architectes
Saucier + Perrotte architectes
Photo : Olivier Bloin

En couverture

Installation de *Désolé, plus d'essence*
au Centre Canadien d'Architecture
Saucier+Perrotte architectes
Photo : Michel Legendre

Complexe sportif
du Collège L'Assomption
FABG architectes
Photo : Steve Montpetit

Sax, projet d'habitation
Île-des-Sœurs
Dan Hanganu architectes
Photo : Simona Hanganu



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

1825, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal
(Québec) H3H 1R4
514-937-6168 1-800-599-6168
info@oaq.com www.oaq.com

Édition : Pierre Frisko
Révision : Christine Dufresne
Direction artistique : Pascale Crête